






Information pour aux visiteurs sur l'allègement post-vaccinal des mesures de protection

Ces mesures d'allègement pourront être suspendues dès la survenue d'un seul cas positif confirmé

Le maintien des gestes barrières s'impose, quel que soit le statut vaccinal des résidents et des visiteurs

	Résidents vaccinés ou immunisés <small>14 jours après la 2ème injection de vaccin 14 jours après 1 injection de vaccin si antécédent de COVID-19 14 jours à 6 mois après COVID-19</small>	Résidents non vaccinés ou non immunisés
 Promenade dans l'espace extérieur de la structure et aux alentours	Espace extérieur de la structure Aux alentours de l'EHPAD en fonction des mesures nationales	
 Visite en chambre	Sur rendez-vous Pour les visiteurs non vaccinés : Test dans les 72h précédant la visite par RT PCR ou test antigénique le jour de la visite Pour les visiteurs vaccinés : Attestation de vaccination ou d'infection dans les 6 mois <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> Pas de test Test après visite en chambre (J+4 et J+7) </div>	
 Sortie dans la famille	Fortement déconseillées (mesures nationales de freinage) <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> Pas de test sauf si contact à risque Test après la sortie (J+4 et J+7) Exclusion des activités collectives pendant 7 jours </div>	
 Repas collectifs	En petits groupes mixtes de résidents vaccinés et non vaccinés à la même table, avec distanciation Conservation de la même composition des tables	
Activités collectives dans les espaces intérieurs et extérieurs	En petits groupes mixtes de résidents vaccinés et non vaccinés <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> Pas de test Dépistage régulier </div>	

